

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAR**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE LA PROVENCE VERTE**

Séance du 27 octobre 2023

Nombre de délégués des Communes en exercice : 29

Nombre de membres présents ou représentés : 28

Délibération n° BC-2023-143

Objet de la délibération : **AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT PASS CULTURE**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt sept octobre, à 08h30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session, à Hall des expositions à Brignoles, sous la présidence de Monsieur Didier BREMOND, Président, sur la convocation qui leur a été adressée le 20 octobre 2023.

Présents : BREMOND Didier, FABRE Gérard, FELIX Jean-Claude, DEBRAY Romain, BOURLIN Sébastien, CONSTANS Jean-Michel, PERO Franck, ARTUPHEL Ollivier, LOUDES Serge, PAUL Jacques, BONNET Jean-Luc, BRINGANT Gilbert, CLERCX David, HOFFMANN Olivier, PAILLARD Carine, PORZIO Claude, RAVANELLO Alain, RULLAN Nicole, LASSOUTANIE Chantal, DELZERS Catherine, SIMONETTI Pascal.

Absents ayant donné procuration :

GIULIANO Jérémy donne procuration à FELIX Jean-Claude, VERAN Jean-Pierre donne procuration à FABRE Gérard, GUISIANO Jean-Martin donne procuration à BREMOND Didier, AUDIBERT Eric donne procuration à LOUDES Serge, DECANIS Alain donne procuration à SIMONETTI Pascal, GROS Michel donne procuration à PERO Franck, TONARELLI Patrice donne procuration à CONSTANS Jean-Michel.

Absent : GUEIT Laurent.

Secrétaire de Séance : Ollivier ARTUPHEL

Monsieur Serge LOUDES expose :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le décret n°2021-628 du 20 Mai 2021 instituant le Pass Culture pour les jeunes de 18 ans visant à faciliter l'accès à la culture en autonomie, et encourager la diversité des pratiques artistiques et culturelles ;

VU le décret n°2021-1453 du 6 novembre 2021 relatif à l'extension du Pass Culture aux jeunes en âge d'être scolarisés au collège et au lycée à compter de janvier 2022 ;

VU l'arrêté n°41/2016-BCL de Monsieur le Préfet du Var du 5 juillet 2016 portant création de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte ;

VU l'arrêté n°415/2021-BCLI de Monsieur le Préfet du Var en date du 20 octobre 2021, portant approbation des statuts modifiés de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte ;

VU la délibération n°2020-157 du Conseil de Communauté du 11 juillet 2020 portant délégation d'attribution au Bureau communautaire pour « décider de l'adhésion et du versement des cotisations aux associations ou aux organismes de droit privé ne nécessitant pas la désignation de représentant de la Communauté d'Agglomération » ;

VU la délibération n°2021-242 du bureau communautaire du 5 juillet 2021 relative à l'adhésion de la Communauté d'Agglomération au dispositif national « Pass culture » ;

VU la délibération n°CC-2022-089 en date du 2 décembre 2022 autorisant la signature de la convention pour le développement du parcours d'Education Artistique et Culturelle (EAC) en Provence Verte ;

CONSIDERANT la compétence Affaires Culturelles exercée par la Communauté d'Agglomération ;

CONSIDERANT que la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte a signé une convention de partenariat avec la société PASS CULTURE, le 13 juillet 2021, relative à l'adhésion au « Pass Culture » permettant aux détenteurs de ce « pass » d'accéder aux propositions artistiques et culturelles gérées par l'agglomération et permettant le remboursement à l'Agglomération des dépenses culturelles des jeunes bénéficiaires ;

CONSIDERANT la nécessité de passer un avenant à la convention d'adhésion au Pass culture afin de prendre en compte son extension aux jeunes en âge d'être scolarisés au collège et au lycée ;

Il est demandé au Bureau communautaire :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant, à signer l'avenant n°1 à la convention de partenariat Pass Culture, avec la société PASS CULTURE (3 rue de Valois 75001 Paris) et tous documents y afférents.

Après en avoir délibéré, le Bureau de Communauté adopte, à l'unanimité, cette délibération.

Fait et délibéré à Brignoles, le 27 octobre
2023

*Acte rendu exécutoire après télétransmission
le
et affichage le*

Le Président
de l'Agglomération Provence Verte

Didier BREMOND